

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DICASTÈRE : DAMIEN BONFANTI

CHEFFE DE SERVICE : ANNE BUFFELLO

NOMBRE DE COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS : 18

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN : 15.2



Photo: Alain Grosclaude

Suite à sa création en 2022, le Service de l'aménagement du territoire a pu entamer la concrétisation des ambitions de la Ville de Lancy en matière d'aménagement du territoire en 2023. Année marquée par l'adoption du Plan Directeur Communal 2020, l'ensemble des conditions-cadres à la mise en œuvre d'un développement qualitatif de notre commune ont été réunies, ouvrant la voie à la transversalité et une intégration affinée des besoins des habitantes et habitants en matière de cadre de vie.

ESPACES PUBLICS ET MOBILITÉ

— SÉCURISATION DES ABORDS DES ÉCOLES ET MOBILITÉ

En 2023, une attention particulière a été portée à l'étude et à l'amélioration des infrastructures d'accessibilité aux abords des établissements scolaires afin de sécuriser le trajet des écolières et des écoliers, avec un projet pilote concentré sur l'école du Bachet, qui a été étendu aux écoles de Tivoli et des Palettes. Cette initiative a permis une analyse approfondie des accès adjacents aux écolières et aux élèves de 11 écoles de la commune, visant à identifier et à améliorer les déplacements et à supprimer les zones accidentogènes. Parmi les améliorations proposées, l'optimisation de la signalisation et la réévaluation des passages piétons ont été prioritaires. Cette initiative a révélé l'importance de développer des plans de mobilité scolaire bien articulés et s'est inscrite dans une démarche de réflexion plus large avec l'objectif de faciliter les déplacements sécurisés et efficaces entre les différents quartiers.

— CAMPAGNE 30 KM/H

La campagne de sensibilisation à la limitation de vitesse à 30 km/h s'est inscrite dans une volonté de promouvoir un comportement routier responsable de la part des usagères et des usagers, quel que soit leur mode de déplacement (en voiture, à moto, à trottinette, à vélo ou à pied), pour une cohabitation harmonieuse dans l'espace public. L'initiative ciblait notamment la protection des enfants et des piétonnes dans les zones résidentielles et aux abords des écoles. Cette campagne s'est inscrite dans la continuité de la campagne de prévention des situations anxiogènes sur des axes mixtes piétonnes-cyclistes. Elle a reflété une approche proactive face aux enjeux de sécurité routière, illustrant l'engagement continu de la Ville pour la protection de ses citoyennes les plus vulnérables.

— VOIE VERTE BÂTIE-BERNEX

L'avant-projet de Voie verte a été présenté comme un axe structurant de mobilité douce traversant Bernex, Confignon, Les Évaux, Onex, Lancy et Genève via le bois de la Bâtie. Pour cette dernière, l'avant-projet piloté par le Canton, et pour lequel les communes de Bernex, de Confignon, d'Onex et de Lancy ont été totalement intégrées, a proposé en 2023 :

- la construction de nouvelles infrastructures, telles qu'une passerelle pour passer le seuil de la route du Pont-Butin, à la hauteur du viaduc des Grandes-Communes, et séparer les flux de cyclistes et de piétonnes des véhicules motorisés, améliorant ainsi la sécurité et l'accessibilité pour toutes et tous ;
- la requalification des espaces publics sur cet axe afin de rendre le parcours plus agréable et fonctionnel, tout en respectant et en offrant un espace pour les mobilités douces.

Ce faisant, la Ville témoigne de son engagement envers une approche durable et intégrée de la mobilité urbaine.

— APPROCHE GLOBALE ET ANTICIPATIVE

2023 a également été marquée par une approche globale et anticipative dans la gestion des espaces publics et de la mobilité. À travers des études détaillées et la collaboration avec différents services et acteurs-trices, l'objectif a été de répondre de manière proactive aux besoins actuels et futurs des Lancéennes en matière de sécurité, d'accessibilité et de qualité de vie dans l'espace public. Par le développement d'images directives, la collaboration avec l'ensemble des acteurs, notamment le déploiement des réseaux en sous-sol et l'anticipation des installations structurantes pour les fluides et l'énergie. Les études et projets d'aménagement de l'espace public sont largement améliorés, laissant une plus grande place à la végétation, à l'arborisation et à l'infiltration des eaux de ruissellement dans le sol, et agissant également

contre les îlots de chaleur, à une échelle à peine perceptible par les usagères et usagers, mais avec un impact attendu sur le territoire communal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

— PRIX DU COLIBRI 2023

Inauguré en 2023, le Prix du Colibri récompense des initiatives exemplaires en faveur du développement durable sur le territoire de Lancy. Ouvert aux associations, groupes d'habitant-es, individus et entreprises lancyennes, il soutient des projets dans des domaines clés tels que la consommation responsable, l'alimentation durable, le climat, la biodiversité, les déchets et l'énergie. L'édition 2023 a vu l'association Tricrochet remporter ce prix doté de 5 000 francs, pour son engagement exceptionnel dans l'intégration sociale et la valorisation de matériaux recyclés, soulignant ainsi l'importance de la créativité et de l'innovation dans la promotion du développement durable local.

— SUBVENTIONS « COUPS DE POUCE »

En complément du Prix du Colibri, les subventions « Coups de pouce » offrent un soutien financier allant de 100 à 1 500 francs à des projets de moindre envergure mais tout aussi cruciaux pour le développement durable local. Cette initiative vise à encourager l'engagement communautaire en proposant un soutien tangible à des actions concrètes qui bénéficient à l'environnement et à la société lancyenne. Ces micro-financements illustrent l'engagement de la Ville en faveur d'une approche inclusive et accessible du développement durable, encourageant une participation diversifiée au bien-être de la communauté.

— PROMOTION ÉCONOMIQUE INTÉGRÉE

L'intégration de la promotion économique au sein du Service de l'aménagement du territoire en 2023 a marqué une avancée significative vers une gestion holistique et durable du développement urbain. Pilotée par le nouveau délégué à la promotion économique, cette démarche vise à stimuler l'économie locale, en harmonie avec les principes de développement durable, et à développer l'attractivité communale pour les entreprises. En favorisant un environnement propice aux entreprises tout en répondant aux besoins des habitant-es, commerces et industries, Lancy s'engage à construire une économie résiliente, capable de s'adapter aux défis futurs tout en valorisant la durabilité.

— CONSEIL ÉCONOMIQUE COMMUNAL

Suite au départ de plusieurs membres du Conseil économique communal (CEC) et de Madame Myriam

Boussina, anciennement en charge de la promotion économique, le renouvellement de ce Conseil en 2023 a permis l'intégration de perspectives nouvelles et diversifiées, essentielles pour aborder les enjeux contemporains. En tant que think tank consultatif pour la Commune, le CEC joue un rôle crucial dans l'élaboration de stratégies qui respectent les principes du développement durable et répondent aux besoins variés du territoire lancyen.

URBANISME

— ADOPTION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (PDCOM)

En 2023, Lancy a franchi une étape cruciale avec l'adoption du Plan Directeur Communal (PDCOM), document stratégique définissant les grandes orientations de la Commune pour les quinze prochaines années. Fruit de sept ans de travail, ce PDCOM a été élaboré avec une implication significative de la population, soulignée par l'événement Mosaïque Urbaine qui a attiré 500 visiteuses et visiteurs, et généré 31 observations en 2022. Il a été adopté à l'unanimité par le Conseil municipal le 22 juin. Le Conseil d'État l'a approuvé le 8 novembre dans sa globalité, avec certaines réserves, notamment sur la stratégie de mobilité et la densification de zones spécifiques, indiquant la nécessité de travailler conjointement avec le Canton pour aligner les visions communale et cantonale. L'objectif est de converger vers un Plan Directeur Cantonal qui reflète les ambitions communes en matière de mobilité durable et tienne compte des spécificités locales et des besoins des Lancyennes.

— ENJEUX ET PRIORITÉS

Le PDCOM met en lumière dix enjeux majeurs pour le développement futur de Lancy, axés sur la durabilité, l'identité des quartiers et l'amélioration de la qualité de vie. Ces enjeux vont de la promotion d'un cadre de vie durable à l'accélération de la transition écologique, en passant par l'amélioration de l'intégration et de l'accessibilité. L'objectif est de répondre aux besoins des habitant-es en équipements, infrastructures et services de proximité, tout en préservant l'identité de chaque quartier en intégrant l'urbanisation et les développements, et en profitant de ces opportunités pour renforcer les liens intra- et inter-quartier, en intégrant la dimension des communes voisines.

— FORMATION ET PARTICIPATION CITOYENNE

En 2023, le Service de l'aménagement du territoire a renforcé son engagement envers la participation

citoyenne et la formation de son personnel en intelligence collective. Cette approche a visé à mieux intégrer les usagères et usagers dans les projets de développement, marquant un changement de posture de la Commune de la consultation vers la construction collective. L'initiative s'est inscrite dans une volonté d'améliorer la compréhension des projets et grands développements par une implication des Lancéen-nes dès le début des réflexions, afin de proposer des planifications intégrant les besoins des usagères et usagers.

Le Service de l'aménagement du territoire a mis en place une approche participative, notamment dans le nouveau quartier de Surville, où une première séance de concertation a eu lieu en octobre 2023. Cette démarche, visant à répondre aux besoins réels des habitant-es et à coordonner les différents maîtres d'ouvrage, représente un modèle pour les futurs projets de quartier, renforçant l'interaction entre l'administration communale, les habitant-es et les différents acteurs du territoire.

Quelques chiffres

Autorisations de construire et acquisitions:

- Demande définitive (DD): 43 dossiers déposés sur Lancy, dont 28 traités par le Service de l'aménagement du territoire (le solde correspond pour la grande majorité à des projets déposés par la Ville).
- Autorisation en procédure accélérée (APA): 345 dossiers déposés sur Lancy, avec 70 traités par le Service de l'aménagement du territoire.
- Démolition (M): 3 dossiers déposés, dont 2 traités par le Service de l'aménagement du territoire.

Droit de préemption

27 dossiers traités en 2023.

Acquisitions

2 parcelles acquises en gré à gré.

Les acquisitions permettent de répondre à l'enjeu d'une présence communale dans les secteurs en développement pour de futurs PLQ, conformément à la motion sur les acquisitions foncières et la construction de logements. Il s'agit également pour la Ville de Lancy de porter de manière active dans les PLQ, comme dans l'ensemble de ses implications en termes de développement, les enjeux de patrimoine, de maintien de végétation et de continuités biologiques, ainsi que d'un développement équilibré des futurs quartiers.